

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de la Vie Locale  
Service de la Politique de la Ville et de l'Habitat  
04.13.31.13.32

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 25 SEPTEMBRE 2020  
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL  
RAPPORTEUR(S) : MME SYLVIE CARREGA**

**OBJET : Aide à l'acquisition en VEFA de 10 logements locatifs sociaux à Plan d'Orgon par la SCIC Grand Delta Habitat et réaffectation de la subvention accordée à CDC Habitat Social pour l'acquisition-amélioration de 22 logements à Marseille 2e arrondissement.**

---

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée au logement, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Dans le cadre de l'intervention départementale en faveur des opérations de construction et de réhabilitation de logements locatifs sociaux (hors 13 Habitat), la SCIC d'HLM Grand Delta Habitat dont le siège social est domicilié au 3 rue Martin Luther King - CS 30531 - 84054 Avignon Cedex 1, sollicite une subvention pour l'acquisition en VEFA de 10 logements locatifs sociaux, résidence "La Bergerie" sur la commune de Plan d'Orgon, pour un budget prévisionnel TTC de 1.115.771 €

Il est proposé l'octroi d'une subvention de 90.000 € associée à une contrepartie réservataire pour le Département de 3 logements.

Vous trouverez les caractéristiques techniques et financières de cette opération en annexes I à II.

Par ailleurs, par délibération n° 126 du 25 mars 2016, la Commission permanente a accordé à la SA d'HLM Nouveau Logis Provençal une subvention de 177.667 € sur une dépense subventionnable de 3.680.862 € pour l'acquisition et l'amélioration de 20 logements dans le quartier du Panier à Marseille 2<sup>e</sup> arrondissement (montée des Accoules, rue du Poirier, rue des Cartiers, rue de l'Abadie, montée Saint-Esprit).

Cette opération dénommée "Ilot Abadie II", programmée dans le cadre du projet de renouvellement urbain (PRU) "ZUS Centre Nord", portait initialement sur la réhabilitation durable de 8 bâtiments collectifs anciens R+3 ou R+4 rassemblant 30 logements, dont 10 logements PLS non compris dans la demande de financement, pour un coût total de l'opération TTC (TVA à 5,5 %) de 5.370.362 €

La société, devenue par voie de fusion au 1er janvier 2019 CDC Habitat Social, sollicite le maintien de la subvention départementale sur un projet recentré sur 5 bâtiments et 22 logements (10 PLS, 8 PLAI et 4 PLUS), en raison des difficultés rencontrées sur le projet, notamment des contraintes de foncier importantes, pour un coût total TTC (TVA à 10%) révisé de 5.607.442 €

Un premier acompte de la subvention départementale initiale d'un montant de 60.619,18 € a été versé à la société pour la partie des travaux déjà réalisée.



La réaffectation du solde de la subvention octroyée à la SA d'HLM CDC Habitat Social est sans incidence financière. L'engagement comptable de cette opération a déjà été imputé au chapitre 204 du budget départemental sur l'autorisation de programme 2010-16020 G en application de la délibération n° 126 du 25 mars 2016.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé**  
**La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL